

( 4 )  
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

131 th. Seigle & Saes, aboine 16 quaterons, bois deux bohs char ou 3 petits

a. Les enfans payent en argent 5 bat  
de grain demi quateron  
de Seigle annuellement pour aider à faire la  
pension, & sous les particulaires aussi  
demi quateron de Seigle

h. L'ancien Gouvernement de Berne a voté allordé  
à la Commune de Russy 80 Ecus & la Commune  
a voté fait autapour la faire monter à 23 Ecus &  
depuis la ley d'ont la portion de l'intérêt a été  
dediée par le Destateur à un chacun pris aux  
deux premiers Ecoles de l'école la pension  
a été portée à l'augmentation de 6 bat les deux  
dernieres années sont complés à 131 th

Questions relatives à l'état des écoles dans chaque Commune.

I.

Rapports Locaux.

1°. Nom de l'endroit où est située l'École.

a. Est-ce un Bourg ou village, un Hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite, ou à quelle Commune appartient-elle?

c. De quelle Paroisse, de quelle Agence ressort-il?

d. District.

e. Canton.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque École.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.

3°. Noms des Villages, des Hameaux, ou des Fermes appartenantes au ressort de chaque École.

a. On indiquera l'éloignement de chacun des lieux de l'École.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

4°. Eloignement des Écoles voisines jusques à un lieu en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances reciproques.

II

Instruction

5°. Qu'on enseigne-t-on dans chaque École.

6°. Ne tient-on l'École qu'en hiver? et combien dure-t-elle?

Reponses

15  
P. 8

1°. Chavannes sur Moudon.

a. C'est un Village

b. C'est une Commune

c. De la Paroisse de Moudon. ayant un Agent.

d. District de Moudon.

e. Canton du Léman.

2°. La circonférence du 1<sup>er</sup> quart d'heure renferme 36 maisons - la circonférence du 2<sup>o</sup> quart d'heure renferme que 2.

3°. Les Fermes qui en dépendent sont la Chavanne Noirée - Larrens - Rhombois - Belregard - Champmartin.

a. Le Village étant composé de maisons qui se trouvent les fermes seules en sont éloignées, les unes deux quart d'heure, les autres d'une petite demi heure.

b. Chavannes les Noirs Rhombois & la Chavanne 2. Belregard 2. en tout 56.

4°. De Chavannes à Chazalles 1/2 heure - de Chavannes à Moudon 1/2 heure. Sans une heure - Brénas 1/2 heure.

a. Chazalles - Moudon - Sans - Brénas

b. De Chazalles à Moudon 1 heure. De Chazalles à Sans 1 heure et demi. De Chazalles à Brénas 3/4 quart d'heure.

II

5°. On y enseigne à lire, reciter, prier, chanter, écrire, chiffrer.

6°. toute l'année - excepté les vacances des mois jans qui durent 6 semaines. les jours de fête de Moudon le lundi et le samedi soir - 1/2 heures par jour.

27

16° Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8° Préceptes et règlements, comment sont-ils observés?

A. 9° Durée de l'école chaque jour?

10° Les enfants sont-ils distribués en classes?

B.

7° la Ballata, le petit Catechisme d'Orbigny, le Testament

8°

9° 4 heures par jour deux le matin et 2 le soir

10° Ils sont assis suivant l'âge, et suivant les progrès ils avancent ou reculent.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a.

b.

c.

d.

e.

f.

g.

h.

**III**  
Relations Personnelles.

11° Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Regent? et de quelle manière?

b. Où est-il?

c. Son nom.

d. son âge.

e. sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. depuis combien de temps est-il Instituteur?

g. Ou a-t-il été auparavant? quelle était sa vocation précédente?

h. Reunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont elles?

11° M. —

a. D'après un examen fait en présence des chefs de la commune et sous les yeux du Pasteur, le dit Pasteur nommeait suivant leur capacité 2 ou trois sujets, il recommandait un au Seigneur Naliff qui établit, et lui favorit expédier son brevet.

b. de Chasannes —

c. Abram Daniel Duc,

d. 34 ans,

e. 6 enfants.

f. depuis 20 ans.

g. il n'est pas sorti de son Village, avant que d'être Regent il était Laboureur.

h. il reunit d'autres fonctions, il est appelé à faire semaine une prière, et le Dimanche une prière ou Catechisme.

1°. Le être augt observati

2°. Cl à double, copies à l' celui-ci at quel elle sciences. l'Inspecteur

3°. Te lérer, aut questions

12° Ecoles, combien fréquentent l'école?

a. En hiver } soit garçons, soit filles.

b. En été. }

12° 56 Ecoles

a. En hiver ils fréquentent régulièrement l'école soit garçons soit filles.

b. En été la moitié ou le quart tout au moins.

**IV**  
Rapports économiques.

13° Biens et fonds de chaque école?

a. Possède-t-elle des parcelles foncières?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus

d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'Eglise ou des Bailleurs?

14° Prix de l'école paie-t-on pour y être admis? combien?

15° Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf, ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

13. —

a. — un jardin

b. — 2000 par an.

c. chaque enfant paie au Regent un quarteron de seigle, et 2 bat en argent et cela depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 16 — la commune — et une donation et un leg pie forment le reste de la pension, de sorte qu'il n'y en a point qui ne peut y avoir de réunis.

14: On ne paie pas pour y être admis.

15. Maison de l'école —

a. Elle n'est pas achevée

b. Il n'y a qu'une chambre dans la maison de l'école

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a.

b.

c.

d.

e.

f.

g.

h.

31

c. Au défaut d'école publique destinée à l'école l'Instituteur loue-t-il peut-être sa maison et à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'école ou se fait l'école?

16° Pension de l'Instituteur ou Maître d'école

A. En argent, bled, vin, ou bois?

D. De quelle source derive-t-elle? comme de.

16

c. l'Instituteur loue actuellement la maison ou louait l'école. Il donne 40 bat. par an

d. le Propriétaire de la maison

A. trois sacs de seigle, un sac d'avoine, et cinq chers de bois en argent 52 francs de 10 bat. pièce

a. Dixmes, Censs foncières, et autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées et payées à l'école?

c. Fondations?

d. Revenus communaux.

e. Biens d'Eglise?

f. de l'argent paie par les Bours de familles et placé avec profit?

g. de biens fondés.

h. Ou d'autres capitaux quelconques.

a. La Citoyenne Micati de Monton envoie donner sur les bixmes quelle percevoit un sac de seigle, et un sac d'avoine. cela depend du prix des grains.

b.

c. La Citoyen Surnam a legué 200 francs, que la Commune doit, lacer au 5 pour cent les quatre cinquièmes de l'intérêt annuel appartenant au Regent et la cinquième aux deux Ecoles qui ont le mieux satisfait le Pasteur. 8 francs par an

d. —

e. —

f. —

g. —

h. —

*Handwritten signature or initials*

16°.

A.

B.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?  
a.  
t.  
b.  
c.  
d.  
e.  
f.  
g.  
b.

1°. Le être augr observatic  
2°. Ch à double, copies à l' celui-ci au quel elle sciences. l'Inspecter  
3°. To lérer, aut questions

Questions adressées au Regent de Chauxannes. et réponses à Vallès

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

17 P. 9

Réponses aux questions relatives à l'école de Syens,

1°. Syens,

a. Un Village,

b. Une Commune proprement,

c. De la Paroisse et Agence de Syens,

d. De Moudon,

e. Du Canton,

2°. Environ quart d'heure

3°. La Côte pose, et le Moulin de Briessonville

a. A peu près la même distance qui est environ quart d'heure

b. De la Côte pose, 3. et du Moulin de Briessonville,